

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

EXERCICE NOUVEAUX HORIZONS

**Le Traité de non-prolifération des armes
nucléaires (TNP) : à la croisée des chemins**

Présenté par le major Danny Houde, Groupe d'études 3, terme 4

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

RÉSUMÉ

Dans le but d'enrayer la propagation de ces armes de destruction massive, la communauté internationale a créé un régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire dont la pierre angulaire est le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Bien que le TNP ait connu passablement de succès durant l'ère de la guerre froide, l'évolution de la situation géopolitique depuis l'effondrement de l'ex-URSS a remis en question la validité de ce traité au point tel d'ailleurs qu'il est aujourd'hui dangereusement fragilisé. En particulier, ce travail affirme que la mise en application d'une nouvelle Révision de la posture nucléaire (Nuclear Posture Review ou NPR) en 2001 par l'Administration du président George W. Bush va à l'encontre de tous les principes fondamentaux du TNP. Conséquemment, le NPR risque d'asséner un coup mortel au TNP et, ce faisant, relancer une nouvelle vague de prolifération nucléaire qui pourrait avoir des résultats désastreux pour la sécurité de la planète.

Introduction

L'utilisation de bombes atomiques par les États-Unis (ÉU) contre le Japon en 1945 ouvrit un nouveau chapitre dans les longues annales tragiques des conflits armés qui ont marqué l'humanité. Jusqu'à lors, aucune nation ne possédait la puissance militaire requise pour complètement anéantir ses adversaires. Les armes traditionnelles ne permettaient tout simplement pas une telle puissance de feu. Avec Hiroshima et Nagasaki, les ÉU venaient de fournir au monde entier une preuve tangible qu'ils n'hésiteraient pas à se servir de la formidable puissance destructrice du nucléaire pour atteindre leurs objectifs stratégiques. Les Américains venaient de faire pencher la balance de la puissance militaire fermement de leur côté. Or, en tenant compte des relations difficiles qui existaient déjà à cette époque entre l'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) on peut difficilement blâmer le leadership soviétique d'avoir pris tous les moyens nécessaires pour tenter de rétablir l'équilibre militaire. Pour y parvenir, l'URSS suivit dans la foulée américaine et se dota finalement de l'arme nucléaire en 1949.¹ La folie de la course aux armements nucléaire qui vint à caractériser plus de quatre décennies de guerre froide était lancée.

Au début, la prolifération de ces armes de destruction massive est limitée à l'accroissement rapide et exponentiel des stocks nucléaires des ÉU et de l'URSS pour atteindre, en 1968, la somme de 40 000 ogives.² Cette prolifération verticale massive des arsenaux nucléaires des deux superpuissances ne suffit pas à motiver les deux adversaires

¹ Center for Non-Proliferation studies, Monterey Institute for International Studies, « Tutorial on the History of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons ». Obtenu du site Internet: http://cnsdl.miis.edu/npt/npt_3/history.htm.

² Données extraites du Nuclear Notebook préparé par Robert S. Norris et William M. Arkin du National Resources Defence Council des États-Unis et paru dans le *Bulletin of the Atomic Scientists*, March/April 2000, Vol. 56, No. 2, p. 79-81. Les Américains possédaient plus de 30 000 ogives et l'URSS environ 12 000.

à contempler des mesures de désarmement nucléaire. Toutefois, la croissance du nombre de nations nucléaires avec l'Angleterre (1952), la France (1960) et la Chine (1964) laisse présager un élargissement du groupe nucléaire qui inquiète les ÉU et l'URRS. En particulier, c'est la « crainte de voir la prolifération s'étendre à peut-être 25 ou 30 États avant la fin des années 1970 »³ qui force les membres de ce « club » exclusif à entamer dès 1968 de sérieuses négociations afin de contenir, voir même, enrayer cette menace grandissante. Ces efforts diplomatiques aboutissent avec l'entrée en vigueur en 1970 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le TNP codifie le processus de non-prolifération nucléaire et sert principalement d'obstacle politique et légal à la multiplication de ce type d'armes. Ce traité est d'une telle importance pour la sécurité globale qu'il est souvent cité dans les textes officiels comme étant la pierre angulaire des efforts de la communauté internationale en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Le Département de l'État des ÉU affirme que « le TNP et les normes de non-prolifération qu'il soutient sont les raisons principales pour lesquelles la prolifération des armes nucléaires s'est avérée être beaucoup plus lente que prévu dans les années 1960 ».⁴ Pour le Canada, le TNP revêt une importance particulière parce qu'il constitue « l'instrument essentiel, l'assise sur laquelle repose sa politique de désarmement et de non-prolifération nucléaire ».⁵

³ Gouvernement du Canada. « Le Canada et le défi nucléaire: Réduire l'importance de l'arme nucléaire au XXI siècle ». *Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*, décembre 1998, p.6.

⁴ Fact Sheet, Bureau of Nonproliferation, U.S. Department of State, Washington, DC, January 2001. La citation est une traduction libre du texte original anglais obtenu du site Internet: <http://www.state.gov/t/np/rls/fs/2001/3055.htm>.

⁵ Gouvernement du Canada, énoncé du gouvernement, « Désarmement et non-prolifération nucléaire : favoriser l'atteinte des objectifs canadiens ». Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2000, p.3.

Cela dit, depuis la tombée du mur de Berlin, une série d'événements majeurs intervenus sur la scène mondiale ont ébranlé les fondations du TNP au grand désarroi de ceux qui espèrent un jour voir disparaître les armes nucléaires. En effet, cette dissertation affirme que l'évolution de la situation géopolitique depuis la fin de la guerre froide, et en particulier la mise en application de nouvelles politiques de défense depuis 2000 par l'Administration du président George W. Bush, a remis en question l'utilité, sinon la validité même, du TNP au point tel d'ailleurs qu'il est au bord de la désuétude. Cette dissertation conclut que si la situation n'est pas redressée dans un avenir immédiat, le TNP risque fort de s'avérer un échec pour la communauté internationale. Cela pourrait avoir des résultats désastreux pour la prolifération nucléaire et la sécurité mondiale.

Ce travail commence par un bref regard sur les principales causes de la prolifération nucléaire. Il enchaîne avec une vue d'ensemble du TNP. Entre autres, son évolution, sa place dans le plus grand contexte du contrôle des armements et du désarmement ainsi que ses forces et ses lacunes y sont discutées. Vient ensuite une analyse des circonstances qui menacent la survie de ce traité, avec un accent particulier sur l'influence énorme qu'ont les ÉU dans l'évolution et la survie du TNP comme instrument clé du régime de non-prolifération et du désarmement nucléaire.

Un aperçu des causes de la prolifération nucléaire

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) affirme que les États cherchent à se doter d'armes nucléaires pour augmenter leur sécurité en dissuadant les adversaires potentiels à passer à l'attaque. Ainsi, ils peuvent exercer une plus grande influence diplomatique ou acquérir un certain prestige au sein de la communauté

internationale.⁶ Bradley Thayer, consultant du RAND Corporation en matière de dissuasion nucléaire auprès du US Air Force, explique qu'outre les questions de sécurité et de prestige, la soif du pouvoir de grandes bureaucraties gouvernementales et l'impératif technologique sont deux autres raisons qui poussent les pays à acquérir des armes nucléaires. Toutefois, après avoir fait un examen assez détaillé de chacune de ces causes, il conclut de manière convaincante que même si chacune d'elles joue un rôle secondaire dans le processus de prolifération, la cause la plus importante est de loin la préservation de la sécurité de la Nation.⁷

Cette vision très réaliste des relations entre États s'appuie sur le fait qu'en dépit du rôle stabilisateur que peuvent jouer les Nations Unies et autres organisations qui prêchent la paix par la diplomatie, aucune nation n'est complètement à l'abri d'une agression par un adversaire déterminé. Dans un tel climat de méfiance perpétuelle, l'entretien d'une force crédible reste le moyen le plus sûr de dissuader ses ennemis de passer aux actes. Or, la possession d'un arsenal nucléaire constitue l'ultime moyen de dissuasion puisque son énorme pouvoir destructeur pourrait faire monter les coûts d'une attaque par un agresseur hors de toutes proportions par rapport aux objectifs visés.⁸ Si l'exemple fourni par les ÉU et l'URSS est le plus connu, il en existe d'autres qui appuient cette explication de la prolifération nucléaire.

⁶ Gouvernement du Canada, Service canadien du renseignement de sécurité, « Nuclear Weapons Proliferation », *Perspectives*, Report No. 2001/10, 25 February 2002, p. 2. Obtenu de l'Internet au site: http://www.csis-scrs.gc.ca/eng/miscdocs/200110_e.html.

⁷ Bradley A. Thayer, « The Cause of Nuclear Proliferation and the Utility of the Non-Proliferation Regime », dans *The Nuclear Non-Proliferation Regime – Prospects for the 21st Century*. Ouvrage édité par Raju G.C. Thomas, Macmillan Press Ltd, London, 1998, p.77-97.

⁸ Nathan Busch, « The Continuing Relevance of Russia to the Nuclear Proliferation Debate », *Security Studies*, Vol. 11, No. 3, Spring 2002, p.45.

Ainsi, l'Israël, malgré son adhésion à une politique d'ambiguïté, est reconnu par la communauté internationale comme un des membres du club nucléaire.⁹ Or, les efforts de ce pays pour acquérir une capacité nucléaire remontent aux années 1950. À l'époque, le Premier ministre Ben Gurion préconisa le « développement de l'option nucléaire comme une forme ultime de dissuasion contre la supériorité numérique des forces militaires arabes ».¹⁰ Dans les années 1970, l'Inde fit de même pour contrer les menaces posées par le Pakistan et la Chine. Soudainement plongé dans une position précaire, le Pakistan acquiert peu de temps après la bombe nucléaire pour niveler ses chances.¹¹ Enfin, on peut aussi pointer vers un événement récent qui concerne la Corée du Nord. Ce pays a laissé sous-entendre qu'il pourrait reprendre son projet de développement d'armes nucléaires afin de contrer ce que le régime de Kim Jong Il perçoit comme la menace grandissante de l'impérialisme américain.¹²

Les exemples précédents tiennent compte du parrainage de la prolifération nucléaire par un État légitime ou renégat. Toutefois, depuis la fin de la guerre froide, la menace nucléaire secrète que représentent les acteurs non étatiques a pris une ampleur sans cesse grandissante sur la scène internationale.¹³ Ce cheminement inquiète particulièrement les Américains qui, dès 1996, avaient conclu que la prolifération des armes de destruction massive par un groupe terroriste ou un individu constitue une des

⁹ Saira Khan, *Nuclear Proliferation Dynamics In Protracted Conflict Regions*, Ashgate Publishing Limited, England, 2002, p.195.

¹⁰ Dr. Sami G. Hajjar, « Security Implication of the Proliferation of Weapons of Mass Destruction in the Middle East », *Strategic Studies Institute*, U.S. Army War College, Carlisle, PA, 17 décembre 1998, p. 9. La citation est une traduction libre du texte original anglais.

¹¹ Hooman Peimani, *Nuclear Proliferation in the Indian Subcontinent*, Praeger Publishers, Westport, CT, 2000, p. 23.

¹² Pour obtenir une explication plus complète du facteur Nord coréen dans le problème de la prolifération des armes nucléaires, il est suggéré de consulter l'ouvrage : *The North Korean Nuclear Program: Security, Strategy and New Perspectives from Russia*. Édité par James Clay Moltz et Alexandre Y. Mansourov, Routledge, London, 2000.

plus grandes menaces envers les ÉU.¹⁴ Certes, l'émergence du super terrorisme, avec ses motifs obscurs enracinés dans le fanatisme religieux et le radicalisme politique, est une source majeure d'inquiétudes, car il favorise des actions spectaculaires qui entraînent la destruction de biens et de vies humaines à grande échelle.¹⁵ De plus, dans le climat de l'après-guerre froide, ces entités terroristes ont pu bénéficier d'un environnement géostratégique plus favorable à la procuration de l'arme nucléaire ou de matériaux fissiles nécessaires à sa fabrication.¹⁶ Ce type de prolifération est des plus troublants, car il est extrêmement difficile à prévenir. En effet, les participants bénéficient d'un niveau d'anonymat que les États ne peuvent espérer facilement égaler. Au fil des années, le regroupement de ces facteurs a créé un environnement propice à la prolifération verticale, horizontale et opaque des armes nucléaires.¹⁷ Soucieuse de contrer cette menace, la communauté internationale travaille depuis longtemps à la mise en place et au raffinement d'un régime de non-prolifération nucléaire dont il est question dans la prochaine partie de ce travail.

¹³ Les organismes terroristes, syndicats du crime organisé, militants extrémistes et psychopathes sont regroupés dans la catégorie des acteurs non-étatiques qui posent un risque de prolifération nucléaire.

¹⁴ Louis J. Freeh. « Counterterrorism », énoncé devant le Senate Appropriations Committee, U.S. Senate, 13 mai 1997. Obtenu du site Internet: <http://www.fbi.gov/congress/counter/terror.htm>.

¹⁵ Les attentats contre le World Trade Center de 1993 et 2001 sont des exemples tragiques de ce développement dans le mode d'opération des groupes terroristes extrémistes les plus déterminés.

¹⁶ Pour les nations et les organisations qui cherchent à acquérir des armes nucléaires, la désintégration de l'ex-URSS représente une cible de choix. En effet, le relâchement des mesures de contrôle administratives et la mise en place de procédures inadéquates de sécurité pour les installations nucléaires ont facilité l'accès à l'immense inventaire de plutonium réparti dans plus de mille sites à travers les anciens pays de l'URSS. Gouvernement du Canada, Canadian Security and Intelligence Service. « Smuggling Special Nuclear Materials. » *Commentary*, No, 57. Ottawa, May 1995 dans Bruce Hoffman avec David Claridge, « Illicit Trafficking in Nuclear Materials. » *Conflict Studies* 314/315. Research Institute for the Study of Conflict and Terrorism (RISCT), January/February 1999, p.10.

¹⁷ La prolifération verticale s'applique à la croissance du nombre et de la puissance des armes nucléaires à l'intérieur d'un pays tandis que la prolifération horizontale est celle qui voit l'accroissement du nombre d'armes nucléaires à un plus grand nombre de pays. La prolifération opaque est celle qui n'est pas déclarée par les pays qui font l'acquisition de cette arme. Pour une explication plus détaillée, voir : Tom Sauer, *Nuclear Arms Control*. St. Martin's Press, Inc., New York, 1998, p.30-35.

Les bases du régime de non-prolifération nucléaire et l'importance du TNP

Essentiellement, le régime de non-prolifération nucléaire représente la somme des politiques, engagements et traités unilatéraux, bilatéraux, régionaux et globaux ratifiés entre les gouvernements des nations qui s'engagent à enrayer la prolifération des armes nucléaires. Son but principal est de mettre en place les conditions favorables à un éventuel désarmement nucléaire complet. Issu des entrailles de la guerre froide, ce réseau de mesures légales et diplomatiques n'a cessé d'évoluer. Il forme aujourd'hui un régime à la portée globale qui fournit une ligne de conduite très stricte aux nations et organisations qui désirent exploiter l'utilisation de l'énergie atomique.

Ce régime comporte trois éléments clés. Le premier est constitué de tous les instruments qui servent à établir les normes qui régissent le code de conduite entre les nations tels les traités et accords légaux. Le second élément énonce les mécanismes qui servent à rassurer chaque nation que les autres membres se conforment aussi aux normes établies dans ces traités. C'est à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) que revient la responsabilité d'instaurer et d'appliquer ces mécanismes d'assurance.¹⁸ Le troisième élément est composé des mécanismes de conformité qui sert à décrire les procédures à suivre dans l'éventualité où les inspections faites par l'AIEA et le Groupe des fournisseurs nucléaires¹⁹ mettaient en lumière des activités douteuses.²⁰ Bien que chaque composante apporte une contribution de taille à la prévention de la prolifération nucléaire, la majorité des pays portent une attention toute particulière à l'importance

¹⁸ Center for Non-Proliferation studies, Monterey Institute for International Studies, « Tutorial on the History of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons ». http://cnsdl.miis.edu/npt/npt_3/history.htm.

¹⁹ Le Groupe des fournisseurs nucléaires est un organisme international chargé d'établir les lignes de conduite et de voir au contrôle du commerce et de l'exportation des matières fissiles.

²⁰ John Simpson, « Nuclear Non-Proliferation in the Post-Cold War Era ». *International Affairs* 70, Vol. I, 1994, p.17-39.

capitale du TNP au sein de ce régime. Ainsi, le gouvernement du Canada, par exemple, a la « ferme conviction que l'avenir de la stabilité et de la sécurité dépend de l'exécution par la communauté internationale de toutes les obligations découlant du TNP. »²¹

Le TNP est entré en vigueur le 5 mars 1970 pour une durée de 25 ans et comptait alors 43 membres. En 1995, les pays signataires acceptèrent de prolonger la durée du TNP pour une période indéfinie. Aujourd'hui, le TNP compte 187 membres et constitue le traité avec le plus haut taux d'adhérence de tous les accords multilatéraux sur le contrôle des armements. En 2003, seuls quatre pays n'avaient pas encore ratifié ce traité soit : l'Israël, le Pakistan, l'Inde et Cuba.²² Pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire, le TNP s'appuie sur deux principes fondamentaux. D'une part, il s'oppose à la dissémination d'armes atomiques afin de diminuer les risques de conflit nucléaire à travers le monde. D'autre part, il reconnaît l'importance de préserver l'accès des nations membres aux technologies nucléaires aux fins d'exploitations pacifiques.²³

Les onze articles du texte officiel du TNP constituent un cadre légal qui régit les relations entre les États dotés de l'arme nucléaire (EDAN) et les États non dotés de l'arme nucléaire (ENDAN).²⁴ En somme, le TNP interdit aux États membres qui ne possèdent pas d'armes nucléaires de poursuivre leur développement ou de s'en procurer par d'autres moyens. Il interdit aussi aux cinq EDAN de transférer ces armes à d'autres

²¹ Gouvernement du Canada, énoncé du gouvernement, « Désarmement et non-prolifération nucléaire : favoriser l'atteinte des objectifs canadiens », p.3.

²² De ces quatre pays, seul Cuba ne possède pas d'arme nucléaire. Aussi, il est à noter qu'en décembre 2002, la Corée du Nord a annoncé son intention de se retirer du TNP dès le 11 janvier 2003 afin de relancer son programme de développement d'armes nucléaires. <http://www.armscontrol.org/factsheets/nptfact.asp>.

²³ Organisation des Nations Unies, *Les Nations Unies et la non-prolifération nucléaire*, publié par le Département de l'information de l'ONU, New York, 1995, p.7.

²⁴ Selon le TNP, les EDAN sont ceux qui ont fabriqué et fait exploser une devise nucléaire avant le 1 janvier, 1967. Ainsi, l'Israël, le Pakistan et l'Inde ne sont pas reconnus comme faisant partie des EDAN, même si ces Nations sont considérées par la communauté internationale comme étant titulaires d'armes

États et les oblige à entreprendre de bonne foi des négociations multilatérales dans le but ultime d'atteindre un désarmement nucléaire complet à travers le monde. Enfin, il fournit des assurances aux membres signataires, à travers l'application de mesures de contrôle sanctionnées par l'AIEA, que les ENDAN ne tenteront pas de détourner leur programme pacifique d'utilisation d'énergie nucléaire pour fins militaires.

Sans le TNP, il est fort probable que le nombre de pays qui possèdent des armes nucléaires serait beaucoup plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. D'ailleurs, au dire des nombreux partisans du TNP, qui comptent parmi eux la presque totalité des gouvernements membres et les Nations Unies (NU), le Traité a atteint la majorité de ses objectifs de base.²⁵ En effet, en 33 années d'existence, seuls trois pays ont réussi à se doter d'armes nucléaires. Quoique décevant, ce taux de croissance est nettement inférieur à celui que les experts prévoyaient à l'issue des années 1950. Ce fait représente un dénouement remarquable qui a certes contribué à accentuer la sécurité à l'échelle planétaire. En contrepartie, force est d'admettre que le TNP n'a pas encore réussi à éliminer complètement la prolifération horizontale des armes nucléaires. Au mieux, ce traité n'a pu que freiner sa vitesse de propagation sans toutefois pouvoir l'arrêter. Plus grave encore, le TNP s'est avéré être un outil virtuellement impuissant dans la lutte contre la prolifération verticale et la croissance de la qualité des armes nucléaires chez les EDAN.²⁶

nucléaires. Pour devenir membre du TNP, ces trois pays devront se départir de toutes leurs armes nucléaires et accepter la présence d'inspecteurs de l'AIEA dans leurs installations nucléaires.

²⁵ Raju G. C. Thomas, « The Nuclear Non-Proliferation Regime », dans *The Nuclear Non-Proliferation Regime – Prospects for the 21st Century*. Ouvrage édité par Raju G.C. Thomas, Macmillan Press Ltd, London, 1998, p. 4.

Un traité qui est à la croisée des chemins

Selon Jayantha Dhanapala, Sous-Secrétaire général au Département des Affaires du désarmement aux Nations Unies, le TNP est aujourd'hui à la croisée des chemins. Une route mène droit à la prolifération nucléaire tandis que l'autre aboutit en fin de compte à l'abolition de cette arme de destruction massive.²⁷ Quoique les optimistes persistent à croire que la communauté internationale s'est engagée sur le chemin de la dénucléarisation, cette opinion ne fait pas l'unanimité. Au contraire, la documentation abondante sur le sujet de la non-prolifération nucléaire démontre qu'il existe aussi un nombre grandissant d'experts qui croient, qu'au début du XXI^e siècle, l'humanité s'est engagée sur la voie qui mène à la prolifération nucléaire et, par conséquent, à la dégradation accrue de la sécurité mondiale. En effet, l'apparition d'événements majeurs sur la scène internationale depuis 1998 a éprouvé le TNP comme jamais auparavant. De surcroît, ces événements ont réussi à exposer les nombreuses lacunes de ce traité et, ce faisant, ils sont parvenus à ébranler ses fondations au point tel que sa survie est devenue précaire. Les facteurs qui ont affaibli le TNP sont trop nombreux pour être tous inclus dans ce travail. Toutefois, certains méritent une attention toute particulière puisqu'ils ont une incidence plus marquée sur la crédibilité et la valeur de ce traité.

Tout d'abord, il importe de préciser que malgré la proclamation par la quasi-totalité des pays du monde de l'importance capitale du TNP pour la sécurité globale, ce traité ne contient pas de mesure de sanction contre les États délinquants. Le non-respect

²⁶ Frank Barnaby, *Halting the Spread of Nuclear Weapons – Issues for the 1995 NPT Extension Conference*, Oxford Research Group, Oxford, Grande Bretagne, Current Decision Report, No. 15, April 1995, p.3.

²⁷ Jayantha Dhanapala, extrait de son discours intitulé « The Future of the Non-Proliferation Regime After the Indian and Pakistan Nuclear Tests » présenté pour le bénéfice du United Nations Association of the United States of America, à Washington, D.C., le 6 novembre, 1998. Obtenu du site officiel des Nations Unies: <http://disarmament.un.org/speech/6Nov1998.htm>.

des articles du TNP représente donc un défi majeur pour la survie de ce traité. En effet, dans l'éventualité où un pays serait soupçonné d'infraction aux règles du TNP, l'AIEA a le choix d'en informer le secrétaire général des Nations Unies. Toutefois, seul le Conseil de sécurité peut imposer des sanctions aux contrevenants.²⁸ Or, lorsque l'on tient compte de la dynamique particulière qui régit cet organisme, il n'est pas surprenant de constater que lorsque qu'un pays a été trouvé coupable de ne pas respecter les normes du TNP, les sanctions se sont avérées souvent être lourdes de rhétoriques, mais ténues de force.

L'Iraq offre sans contredit le meilleur exemple de cette faiblesse du TNP. En effet, après la première Guerre du Golfe de 1991, le Monde a été choqué de constater que l'Iraq possédait déjà un projet très avancé de conception d'armes nucléaires et de missiles balistiques.²⁹ Afin d'obliger le régime de Saddam Hussein de se départir de ses armes de destruction massive (ADM), les NU imposent un embargo commercial et la présence des membres de l'AIEA. Placés sous la tutelle d'une Commission spéciale des NU (UNSCOM), les inspecteurs de l'AIEA sont chargés de vérifier que le processus du désarmement nucléaire soit respecté. De son côté, l'ONU s'acharne depuis des années à affirmer que le rôle de l'UNSCOM s'est avéré fructueux dans le démantèlement des efforts nucléaires de l'Iraq. Cependant, Richard Butler, ancien responsable du programme des inspections de l'ONU en Irak en 1997-98, ne partage pas cette évaluation. À l'inverse, il affirme que les sanctions imposées par l'ONU ont échoué. Il soutient que l'ONU « a la preuve que Saddam Hussein avait revigoré son projet d'armes nucléaires durant les années où aucune inspection n'a été faite. D'ailleurs, en 2000, l'AIEA avait

²⁸ George Rathjens, « Nuclear Proliferation Following the NPT Regime », dans *The Nuclear Non-Proliferation Regime – Prospects for the 21st Century*. Ouvrage édité par Raju G.C. Thomas, Macmillan Press Ltd, London, 1998, p. 26.

indiqué que si l'Irak relançait son projet d'armes nucléaires, il pourrait être en mesure d'en fabriquer une en deux ans environ ». ³⁰ Craignant que cette prédiction devienne réalité, les ÉU ont forcé l'ONU à reprendre son programme d'inspections en Iraq en 2002. Pourtant, une fois de plus, ce processus s'est soldé par un échec qui a contraint les ÉU et leurs alliés à mener une deuxième guerre du Golfe pour éliminer la menace des ADM en provenance de ce pays.

L'Iraq n'est pas le seul exemple de l'incapacité du TNP à faire respecter ses conditions par les membres signataires. En 1992, la Corée du Nord refusa de consentir le droit à l'AIEA d'effectuer des inspections spéciales de deux sites qu'elle soupçonnait de contenir des déchets nucléaires qui auraient pu servir à la fabrication d'armes nucléaires. Relativement à cette infraction aux conditions du TNP, l'AIEA menaçait Pyongyang de possibilité de sanctions de la part du Conseil de sécurité des NU. Au lieu de donner à ces pressions, la Corée du Nord annonça son intention de se retirer du TNP en citant que les mesures envisagées par l'ONU représentaient une menace grave à sa sécurité nationale. ³¹ Une fois de plus, après l'échec du TNP à obliger un de ses membres à « marcher droit », c'est l'intervention des ÉU qui permit de résoudre cette crise. ³² À la lueur de ces deux

²⁹ Anthony H. Cordesman, *Strategic Threats and National Missile Defenses*, Praeger, Westport, 2002, p.159.

³⁰ M. Richard Butler est l'auteur de l'éditorial qui a été publié pour la première fois le 11 août 2002 dans le San Diego Union-Tribune et qui est tiré du site Internet officiel du Département d'État des États-Unis, Programme d'information internationale en date du 10 septembre 2002. La citation est une traduction libre du texte original anglais obtenu du site Internet : <http://usinfo.state.gov/francais/irak/f2091006.htm>. Pour obtenir un compte-rendu plus détaillé des efforts de l'UNSCOM en Iraq après la guerre du Golfe de 1991, prière de consulter le livre de Richard Butler, *The Greatest Threat*. Public Affairs, New York, 2000.

³¹ Frank Barnaby, *Strengthening the Non-Proliferation Regime: 1995 and Beyond*. Oxford Research Group, Oxford, Great Britain, Current Decision Report, No. 13, December 1993, Annex IV: The Nuclear Programmes of North Korea and Iran, p. 71.

³² En 1994, les deux pays négocièrent une entente dans laquelle Pyongyang renonça à son programme d'armes nucléaires. En échange, les ÉU s'engagèrent, entre autres, à fournir du pétrole lourd et à construire deux réacteurs nucléaires d'eaux légères pour fournir de l'électricité. Jean de Preez et William Potter, « North Korea's Withdrawal From the NPT : A Reality Check ». Published on the Monterey Institute of International Studies Internet site at: <http://cns.miis.edu/pubs/week/030409.htm>.

exemples, il est clair que le TNP, malgré toutes ses bonnes intentions, ne possède pas les clauses de garantie nécessaires pour assurer le respect de son intégrité par tous les pays signataires. Or, tant que cette brèche dans le TNP ne sera pas colmatée, il y aura des pays qui chercheront à se faufiler vers l'extérieur sachant que la communauté internationale, à l'exception d'une intervention potentielle des Américains, ne semble pas avoir les moyens ni le désir de faire respecter toutes les règles du jeu.

Le « Nuclear Posture Review » (NPR) de l'Administration Bush et le TNP: deux visions incompatibles

Paradoxalement, au moment de son histoire où les ÉU pourraient tirer parti de son statut exclusif de superpuissance militaire et économique pour exploiter les bienfaits du multilatéralisme, l'Administration Bush va dans le sens contraire. En effet, dès son arrivée au pouvoir en 2000, mais surtout depuis le 11 septembre 2001, le président Bush a adopté des politiques stratégiques qui témoignent d'une volonté des ÉU d'agir seuls s'il juge que la sécurité de la Nation est suffisamment menacée.³³ Or, le climat de tensions et d'imprévis qui règne dans presque toutes les régions du globe favorise la genèse des conflits et la possibilité de prolifération d'armes nucléaires. Le danger d'être un jour la cible d'une attaque nucléaire reste donc une préoccupation constante du gouvernement américain.

En 2002, le Secrétaire d'État Colin Powell témoignait devant le Comité du Sénat sur les Relations étrangères que le TNP est la « pièce centrale du régime global de non-prolifération nucléaire » et que « les ÉU vouent une grande importance à s'acquitter de

ses obligations envers le TNP ». ³⁴ Toutefois, le bilan des politiques du gouvernement américain depuis 1999 sur la question des armes nucléaires indique plutôt une divergence prononcée dans sa ligne de conduite officielle. Le refus du Sénat américain en 1999 de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'abandon du Traité des missiles anti-balistiques (ABM) en juin 2002, la poursuite du projet Défense nationale antimissile (NMD) et surtout la publication d'une nouvelle « Nuclear Posture Review » en janvier 2002 démontrent que la politique stratégique actuelle des ÉU ne vise pas le désarmement nucléaire. Au contraire, elle est perçue par une large partie de la communauté internationale comme étant favorable à l'expansion du cadre d'utilisation des armes nucléaires par le gouvernement américain. ³⁵

Dans son rapport officiel sur le NPR soumis au Congrès américain le 31 décembre 2001, Donald Rumsfeld écrit que le but de cette révision est de « mettre en œuvre un changement majeur dans notre approche du rôle des forces offensives nucléaires au sein de notre stratégie de dissuasion ». ³⁶ Les ÉU espèrent atteindre leurs nouveaux objectifs avec l'aide d'une triade qui combine l'utilisation de systèmes de frappes offensives (nucléaires et traditionnelles), de robustes mesures de défense active (NMD) et passive (C4ISR) et une infrastructure de défense revitalisée qui peut générer de nouvelles capacités à rencontrer les menaces émergentes. Toujours dans le même rapport, Rumsfeld affirme que l'entrée en vigueur de cette triade va permettre au

³³ Stewart Patrick, « Beyond Coalition of the Willing: Assessing U.S. Multilateralism ». *Ethics and International Affairs*, 2003, Vol. 17, Issue 1, p.39. La citation est une traduction libre du texte original anglais.

³⁴ Sidney Drell, James Goodby, Raymond Jeanloz et Robert Peurifoy, « A Strategic Choice: New Bunker Busters Versus Nonproliferation », *Arms Control Today*, Vol. 33, No. 2, March 2003, p. 8.

³⁵ *Ibid.*, p. 10.

³⁶ Gouvernement des États-Unis, préface du « Nuclear Posture Review Report » présenté au Congrès américain le 31 décembre, 2001 et transcrit sur le site Internet de la Federation of American Scientists

gouvernement américain de réduire sa dépendance sur les armes nucléaires tout en améliorant sa capacité de dissuader des attaques dans un environnement marqué par la prolifération des ADM. De plus, le NPR abandonne la stratégie de défense de la guerre froide basée sur des menaces relativement bien connues (threat-based) pour une approche centrée sur le développement de capacités convoitées (capability-based). Il conclut que « cette nouvelle approche devrait fournir, dans les décennies à venir, une force de dissuasion crédible au niveau le plus bas d'armes nucléaires nécessaires au maintien de la sécurité des ÉU et de ses alliés ».³⁷

N'en déplaise à M. Rumsfeld et aux ardents partisans du président Bush, les hordes de critiques, même les plus modérés parmi eux, n'interprètent pas le NPR de la même manière. En effet, pour eux le langage du NPR exprime surtout une volonté de l'Administration Bush d'abaisser la barre du niveau de tolérance à l'utilisation des armes nucléaires. En particulier, le passage du NPR qui exprime la volonté explicite des ÉU de compléter ses capacités militaires avec des options d'attaques avec des armes nucléaires qui varient en ampleurs, portées et objectifs³⁸ est source d'inquiétudes. D'autant plus que le NPR fait aussi mention du besoin de contempler la création de nouveaux types d'armements nucléaires tactiques capables de détruire les cibles blindées profondément enfouies dans le sol. Le Congrès américain a d'ailleurs approuvé un montant initial de \$15 millions de dollars pour financer les efforts des laboratoires

(FAS) au: <http://www.fas.org/sgp/news/2002/01/npr-foreword.html>. La citation est une traduction libre du texte original anglais.

³⁷ Ibid.

³⁸ Gouvernement des États-Unis, extrait du « Nuclear Posture Review » soumis au Congrès des États-Unis le 31 décembre 2001 et publié sur le site Internet : <http://www.globalsecurity.org/wmd/library/policy/dod/npr.htm>.

américains d'armes nucléaires afin qu'ils amorcent la recherche de ces bombes dites « Bunker Busters » dès 2003.³⁹

Du reste, les critiques voient le développement de ces armes comme raison principale de la décision du gouvernement américain en décembre 2001 de retirer les ÉU du TICE.⁴⁰ Pourtant, en 1996 le président Bill Clinton avait affirmé que la ratification de ce traité était essentielle à la sécurité des ÉU et de la planète en général.⁴¹ À peine cinq ans plus tard, les ÉU font volte-face. Le président Bush, sans doute ébranlé par les événements du 11 septembre 2001 à New York et Washington et soucieux de l'émergence des États renégats, renie le TICE car il est dorénavant perçu comme un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du NPR. De ce fait, il assène un dur coup à tous ceux qui rêvaient depuis longtemps à l'élimination des armes nucléaires. La déception est d'autant plus grande pour ceux qui croyaient s'être rapprochés de leur but en 1996 quand l'Assemblée générale de l'ONU avait voté, presque à l'unanimité, l'adoption du TICE.⁴²

Selon Theresa Hitchens, le texte du NPR présente l'apparence d'une force militaire américaine « with a newly itchy nuclear trigger finger, or at least a bent for coercive nuclear diplomacy ».⁴³ Cette impression est renforcée du fait que le NPR nomme la Corée du Nord, l'Iraq, l'Iran, la Syrie et la Libye comme pays qui pourraient

³⁹ Christine Kucia, « Congress Approves Nuclear “ Bunker Buster” Research ». *Arms Control Today*, Vol. 32, No. 10, December 2002, p.25.

⁴⁰ Rodica Buzescu, « The New Review: US Nuclear Policy », *Harvard International Review*, Fall 2002, Vol. 24, Issue 3, p.9.

⁴¹ David Mutimer, *The Weapon State: Proliferation and the Framing of Security*, Lynne Rienner Publishers, London, 2000, p. 121. Au Chapitre 7, l'auteur fournit un excellent aperçu de l'évolution du TICE depuis ses origines en 1954 ainsi que l'intérêt des ÉU et des Indes envers ce traité.

⁴² Ibid., p. 119.

⁴³ Theresa Hitchens, « Everyone Will Want One », *Bulletin of Atomic Scientists*, Jan/Feb 2003, Vol. 59, Issue 1, p. 22. L'auteur est Vice-présidente du Center for Defense Information, une organisation non-partisane qui compte des analystes de la défense et qui est située à Washington, D.C.

être ciblés par des armes nucléaires en cas de contingence. Cela signifie que contrairement aux politiques nucléaires antécédentes, les ÉU songent dorénavant à faire usage des armes nucléaires contre des adversaires qui n'en ont pas.⁴⁴ Même s'il est peu probable que dans la réalité les ÉU osent utiliser des armes nucléaires contre un adversaire démuné de moyens semblables, la perception que le NPR laisse entrevoir cette possibilité est prise au sérieux par les chefs politiques de ces pays. Or, en matière de sécurité nationale, c'est souvent la perception d'une menace imaginée ou réelle qui déclenche une course aux armements chez les belligérants. On peut donc comprendre la consternation exprimée par M. Dhanapala dans une entrevue avec la radio des NU durant laquelle il affirme que le NPR « saute au visage du TNP ».⁴⁵ Dans la foulée, il affirme aussi que le NPR « pourrait inciter d'autres pays à rejeter leurs obligations sous le TICE et le TNP. Nous aurions ainsi un encouragement à la prolifération nucléaire, au lieu d'une réduction du nombre de pays qui possèdent des armes nucléaires ».⁴⁶

La Chine, en particulier, a eu une réaction très négative envers le NPR qu'elle qualifie de « chantage nucléaire ».⁴⁷ Ainsi, des experts sur les relations ÉU-Chine ont « allégué que l'Administration Bush encourage la Chine à repenser sa propre approche envers les armes nucléaires, potentiellement diminuant son intérêt dans les ententes internationales et peut-être aussi engendrer une nouvelle course aux armements ».⁴⁸ La

⁴⁴ Ibid., p.22.

⁴⁵ Entrevue avec le Sous-secrétaire général pour les Affaires de désarmement des Nations Unies, Jayantha Dhanapala, réalisée pour la radio des Nations Unies le 13 mars 2002. Traduction libre du texte original. Transcription officielle de cette entrevue a été obtenue du site Internet des Nations Unies au : <http://www.unfoundation.org/unwire/2002/03/13/current.asp#24627>.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Evan S. Medeiros et Jing-dong Yuan, « *The U.S. Nuclear Posture Review and China's Responses* ». Publié le 1 avril 2002 sur le site Internet du Monterey Institute of International Studies, Traduction libre du texte original, <http://www.cns.mii.edu/pubs/week/020401.htm>.

⁴⁸ Johanne Tompkins, « How U.S. Strategic Policy Is Changing China's Nuclear Plans ». *Arms Control Today*, Vol. 33, No. 1, January/February 2003, p.13. Traduction libre du texte original.

Chine n'est pas la seule à vivre ce malaise. La Corée du Nord, l'Iran, le Japon et plusieurs pays d'Europe, dont la Russie, ont aussi exprimé publiquement leurs mécontentements par rapport à la révision de la politique nucléaire américaine. Notamment, ils soulignent que la décision des ÉU d'accentuer le rôle des armes nucléaires dans sa politique de défense va à l'encontre de l'Article VI du TNP qui traite du désarmement nucléaire.⁴⁹ L'Article VI est un élément fondamental du TNP. Il engage tous les membres à faire des efforts déterminés et systématiques pour réduire globalement les armes nucléaires avec, comme but ultime, de les éliminer à jamais des arsenaux mondiaux. Toutefois, le texte du NPR ne laisse aucun doute que les Américains n'ont pas l'intention de se conformer aux exigences du désarmement du TNP durant au moins la prochaine décennie.

Cette décision controversée des ÉU a dangereusement fragilisé le TNP puisqu'elle sape les assurances faites par les EDAN aux ENDAN qu'ils se désarmeraient si ces derniers acceptaient de ne pas acquérir d'armes nucléaires. En effet, les ENDAN se retrouvent désormais prisonnière d'un traité qui les empêche de se doter d'armes nucléaires tandis que les EDAN continuent de se prévaloir de cet avantage stratégique en toute impunité. Or, « la prolifération des armes nucléaires ne peut être empêchée que si les ENDAN peuvent être persuadés que leur sécurité nationale est mieux servie sans la possession de ces armes que par leur appropriation. »⁵⁰ Si tel est bien le cas, on peut facilement imaginer les conséquences éventuelles de cette ségrégation nucléaire. Tout

⁴⁹ Un exemplaire du TNP est disponible sur le site Internet du Département des Affaires étrangères et du Commerce international (Canada) au : <http://www.dfait-maeci.gc.ca>.

⁵⁰ Wolfgang K.H. Panofsky, « The Remaining Unique Role of Nuclear Weapons in Post-Cold War Deterrence », appendice D du rapport fourni par la United States Navy, Naval Studies Board, National Research Council sur l'étude intitulée: « Deterrence in the Emerging Post-Cold War Environment ». Le Professeur Panofsky (Emeritus) enseigne au Stanford Linear Accelerator Center. <http://www.nap.edu/html/pew/Dt-d.htm>. La citation est une traduction libre du texte original anglais.

comme l'Inde et le Pakistan, certains ENDAN pourront être tentés de contourner le TNP et acquérir des armes nucléaires. S'ils réussissent, le TNP disparaîtra pour ne plus laisser aucune barrière capable d'empêcher la venue de ce que l'auteur Colin Gray affirme être « un deuxième âge nucléaire ».⁵¹

Conclusion

Depuis bientôt 60 ans, la prolifération des armes nucléaires dans plusieurs régions du monde constitue la plus grande menace à la sécurité globale. Durant cette période, neuf pays ont choisi de se doter de cette arme de destruction massive afin d'élargir leur cercle d'influence stratégique et de se prévaloir de ce qu'ils croient être un niveau de sécurité accru. Aujourd'hui, en tenant compte des récents aveux de la Corée du Nord, ce groupe exclusif inclut les États-Unis, la Russie, la France, l'Angleterre, la Chine, l'Inde, le Pakistan et l'Israël. Aux yeux de ceux qui prêchent le désarmement nucléaire complet de la planète, ce nombre est évidemment trop élevé. Toutefois, il est relativement bas comparé avec les prédictions faites par les experts au cœur de la guerre froide qu'une trentaine de pays pourraient aujourd'hui posséder la bombe nucléaire. Les experts en matière de désarmement de la communauté internationale créditent avec raison le régime de non-prolifération nucléaire pour son rôle clé dans la prévention de la prolifération de l'arme nucléaire à un nombre plus élevé de pays. En particulier, plusieurs affirment que le TNP est la pierre angulaire de ce régime et l'élément clé responsable de la prévention de l'élargissement de la menace nucléaire au-delà des neuf pays actuels.

Bien que ces éloges envers le TNP soient certes mérités, il importe de préciser que ce traité a surtout connu du succès durant les deux décennies qui se sont écoulées

⁵¹ Colin Gray, *The Second Nuclear Age*, Lynne Rienner Publishers, London, 1999.

depuis son entrée en force en 1970 et l'écroulement de l'ex-URSS en 1989. Cela n'est guerre surprenant puisque le TNP a été conçu spécifiquement pour tenter de contrer la menace de prolifération nucléaire qui régnait au fait de la guerre froide. Toutefois, comme il a été démontré dans ce travail, on a pu constater que depuis la fin de la guerre froide l'évolution rapide de la situation géostratégique a largement dépassé la capacité du TNP de prévenir la prolifération nucléaire dans le monde. En effet, depuis 1991, trois pays ont réussi à se procurer des armes nucléaires soit l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord. Un quatrième, l'Iraq, avait un programme nucléaire très avancé en 1991 et aurait fort probablement réussi à produire une bombe nucléaire n'eut été de l'intervention des Américains durant la Guerre du Golfe de 1991.

Cette dissertation soutient que de tous les facteurs qui ont miné la validité du TNP comme outil propice à la non-prolifération et au désarmement nucléaire, la mise en oeuvre d'une nouvelle « Nuclear Posture Review » par l'Administration Bush en janvier 2002 s'est avérée être la plus lourde de conséquences pour la survie du TNP. En effet, le NPR laisse entrevoir les intentions américaines de poursuivre le développement de nouveaux types d'armes nucléaires pour la lutte contre les menaces asymétriques. De surcroît, le NPR révèle la décision des ÉU d'élargir les options d'utilisation des armes nucléaires pour inclure une attaque préventive contre un adversaire qui ne possède pas cette arme. Avec la publication du NPR, l'Administration Bush confirme donc son intention de préserver l'importance des armes nucléaires dans sa politique stratégique de défense. Malgré une rhétorique contraire de la part des politiciens, les Américains ont clairement indiqué qu'ils ne souhaitent pas se conformer à leurs obligations de désarmement nucléaire selon l'Article IV du TNP.

On peut difficilement imaginer un rejet plus prononcé des principes fondamentaux de non-prolifération et de désarmement nucléaire du TNP. Or, si la Nation qui possède de loin la force militaire conventionnelle la plus puissante jamais assemblée se permet de renier à ses engagements du TNP, comment peut-on espérer voir le TNP contraindre les autres nations nucléaires de se départir de leurs armes nucléaires ou de convaincre celles qui y n'en ont pas de ne pas en faire l'acquisition ?⁵² La réponse est simple, le TNP ne pourra pas y parvenir tant que les États-Unis opteront pour l'arme nucléaire au lieu de devenir le chef de file du désarmement nucléaire mondial. Ainsi, le TNP est clairement à l'aube d'un nouveau paradigme. Sans l'appui inconditionnel des États-Unis pour le désarmement nucléaire, le TNP risque de se transformer rapidement en tigre de papier. Dès lors, la communauté internationale sera privée de son arme maîtresse pour enrayer la prolifération nucléaire et la sécurité globale sera davantage compromise. Souhaitons qu'elle ne le soit pas au point de non-retour.

⁵² Eugene Carroll, Rear Admiral, USN (Ret), « The NPT Review - Last Chance? ». *The Defence Monitor*, Vol. XXIX, No, 3, 2000. Traduction libre du texte obtenu du site Internet: <http://www.cdi.org/pubs>.

Bibliographie

Livres

Barnaby, Frank. *Strengthening the Non-Proliferation Regime: 1995 and Beyond*. Oxford Research Group, Oxford, Great Britain, Current Decision Report, No. 13, December 1993.

Barnaby, Frank. *Halting the Spread of Nuclear Weapons – Issues for the 1995 NPT Extension Conference*. Oxford Research Group, Oxford, Great Britain, Current Decision Report, No. 15, April 1995.

Butler, Richard. *The Greatest Threat*. Public Affairs, New York, 2000.

Cordesman, Anthony H. *Weapons of Mass Destruction in the Middle East*. Brassey's, London, 1991.

Cordesman, Anthony H. *Strategic Threats and National Missile Defense*. Praeger, Westport, 2002.

Falkenrath, Richard A., Newman, Robert D. et Thayer, Bradley A. *America's Achilles' Heel*. The MIT Press, London, 1998.

Gray, Colin. *The Second Nuclear Age*. Lynne Rienner Publishers, London, 1999.

Hagerty, Devin. *The Consequences of Nuclear Proliferation: Lessons from South Asia*. The MIT Press, London, 1998.

Kaurov, George, « Nuclear Institutions and Organizations in North Korea », tel qu'il apparaît dans *The North Korean Nuclear Program*, édité par James C. Moltz et Alexandre Y. Mansourov, Routledge, New York, 2000.

Khan, Saira. *Nuclear Proliferation Dynamics In Protracted Conflict Regions*, Ashgate Publishing Limited, England, 2002.

Moltz, James Clay et Mansourov, Alexandre Y. Éditeurs. *The North Korean Nuclear Program: Security, Strategy and New Perspectives from Russia*. Routledge, London, 2000.

Mutimer, David. *The Weapon State: Proliferation and the Framing of Security*. Lynne Rienner Publishers, London, 2000.

Peimani, Hooman. *Nuclear Proliferation in the Indian Subcontinent*. Praeger Publishers, Westport, CT, 2000.

Rathjens, George. « Nuclear Proliferation Following the NPT Regime », dans *The Nuclear Non-Proliferation Regime – Prospects for the 21st Century*. Ouvrage édité par Raju G.C. Thomas, Macmillan Press Ltd, London, 1998.

Sauer, Tom. *Nuclear Arms Control*. St. Martin's Press, Inc., New York, 1998.

Thayer, Bradley A. « The Cause of Nuclear Proliferation and the Utility of the Non-Proliferation Regime » dans *The Nuclear Non-Proliferation Regime – Prospects for the 21st Century*. Ouvrage édité par Raju G.C. Thomas, Macmillan Press Ltd, London, 1998.

Thomas, RaJu G. C. « The Nuclear Non-Proliferation Regime », dans *The Nuclear Non-Proliferation Regime – Prospects for the 21st Century*. Ouvrage édité par Raju G.C. Thomas, Macmillan Press Ltd, London, 1998.

Weber, Steve. « Security after the Revolutions of 1989 and 1991 : The Future with Nuclear Weapons », tel qu'il apparaît dans *Nuclear Weapons in the Changing World*. Édité par Patrick J. Garrity et Steven A. Maaranen, Plenum Press, New York, 1992.

Publications officielles

Gouvernement du Canada. « Le Canada et le défi nucléaire: Réduire l'importance de l'arme nucléaire au XXI siècle ». Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, décembre 1998.

Gouvernement du Canada, énoncé du gouvernement, « Désarmement et non-prolifération nucléaire : favoriser l'atteinte des objectifs canadiens ». Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2000.

Organisation des Nations Unies, *Les Nations Unies et la non-prolifération nucléaire*. Publié par le Département de l'information de l'ONU, New York, 1995.

Périodiques

Busch, Nathan. « The Continuing Relevance of Russia to the Nuclear Proliferation Debate », *Security Studies*, Vol. 11, No. 3, Spring 2002.

Buzescu, Rodica. « The New Review: US Nuclear Policy », *Harvard International Review*, Fall 2002, Vol. 24, Issue 3.

Drell, Sidney, Goodby James, Jeanloz Raymond et Peurifoy Robert. « A Strategic Choice: New Bunker Busters Versus Nonproliferation », *Arms Control Today*, Vol. 33, No. 2, March 2003.

Gouvernement du Canada, Canadian Security and Intelligence Service. « Smuggling Special Nuclear Materials. » *Commentary* No, 57. Ottawa, May 1995. Auteur inconnu.

Hajjar, Dr. Sami G. « Security Implication of the Proliferation of Weapons of Mass Destruction in the Middle East », *Strategic Studies Institute*, U.S. Army War College, Carlisle, PA, 17 décembre 1998.

Hitchens, Theresa. « Everyone Will Want One », *Bulletin of Atomic Scientists*, Jan/Feb 2003, Vol. 59, Issue 1.

Hoffman, Bruce avec Claridge, David. « Illicit Trafficking in Nuclear Materials. » *Conflict Studies* 314/315. Research Institute for the Study of Conflict and Terrorism (RISCT), January/February 1999.

Kucia, Christine. « Congress Approves Nuclear “ Bunker Buster” Research ». *Arms Control Today*, Vol. 32, No. 10, December 2002.

Norris, Robert S. et Arkin, William M. « Extracts From the Nuclear Notebook », *Bulletin of the Atomic Scientists*, March/April 2000, Vol. 56, No. 2.

Patrick, Stewart. « Beyond Coalition of the Willing: Assessing U.S. Multilateralism ». *Ethics and International Affairs*, 2003, Vol. 17, Issue 1.

Simpson, John. « Nuclear Non-Proliferation in the Post-Cold War Era ». *International Affairs* 70, Vol. I, 1994.

Tompkins, Johanne. « How U.S. Strategic Policy Is Changing China’s Nuclear Plans ». *Arms Control Today*, Vol. 33, No. 1, January/February 2003.

Sites Internets

Butler, Richard. Auteur de l’éditorial qui a été publié pour la première fois le 11 août 2002 dans le San Diego Union-Tribune et qui est tiré du site Internet officiel du Département d’État des États-Unis, Programme d’information internationale en date du 10 septembre 2002, <http://usinfo.state.gov/francais/irak/f2091006.htm>.

Carrol, Eugene, Rear Admiral, USN (Ret). « The NPT Review - Last Chance? ». *The Defence Monitor*, Vol. XXIX, No, 3, 2000, <http://www.cdi.org/pubs>.

Center for Non-Proliferation studies, Monterey Institute for International Studies, « Tutorial on the History of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons ». http://cnsdl.miis.edu/npt/npt_3/history.htm.

Jayantha Dhanapala, extrait de son discours intitulé « The Future of the Non-Proliferation Regime After the Indian and Pakistan Nuclear Tests » présenté pour le bénéfice du United Nations Association of the United States of America, à Washington, D.C., le 6 novembre, 1998, <http://disarmament.un.org/speech/6Nov1998.htm>.

Dhanapala, Jayantha. Entrevue avec le Sous-secrétaire général pour les Affaires de désarmement des Nations Unies réalisée pour la radio des Nations Unies le 13 mars 2002. Transcription officielle de cette entrevue a été obtenue du site Internet des Nations Unies au : <http://www.unfoundation.org/unwire/2002/03/13/current.asp#24627>.

de Preez, Jean et Potter, William. « North Korea's Withdrawal From the NPT : A Reality Check ». Ouvrage publié sur le site Internet du Monterey Institute of International Studies, <http://cns.miis.edu/pubs/week/030409.htm>.

Federation of American Scientists (FAS). Préface du « Nuclear Posture Review Report » présenté au Congrès américain le 31 décembre, 2001 et transcrit sur le site Internet de la FAS, <http://www.fas.org/sgp/news/2002/01/npr-foreword.html>.

Freeh, Louis J. « Counterterrorism », énoncé devant le Senate Appropriations Committee, U.S. Senate, 13 mai 1997, <http://www.fbi.gov/congress/counter/terror.htm>.

Gouvernement du Canada, Service canadien du renseignement de sécurité. « Nuclear Weapons Proliferation ». *Perspectives*, Report No. 2001/10, 25 February 2002, p. 2, http://www.csis-scrs.gc.ca/eng/miscdocs/200110_e.html.

Gouvernement du Canada. Un exemplaire du TNP est disponible sur le site Internet du Département des Affaires étrangères et du Commerce international (Canada), <http://www.dfait-maeci.gc.ca>.

Gouvernement des États-Unis. « Fact Sheet ». Bureau of Nonproliferation, U.S. Department of State, Washington, DC, January 2001, <http://www.state.gov/t/np/rls/fs/2001/3055.htm>.

Gouvernement des États-Unis, extrait du « Nuclear Posture Review » soumis au Congrès des États-Unis le 31 décembre 2001, <http://www.globalsecurity.org/wmd/library/policy/dod/npr.htm>.

Medeiros, Evan S. et Yuan, Jing-dong. « The U.S. Nuclear Posture Review and China's Responses ». Publié le 1 avril 2002 sur le site Internet du Monterey Institute of International Studies, <http://www.cns.miis.edu/pubs/week/020401.htm>.

Wolfgang K.H. Panofsky, « The Remaining Unique Role of Nuclear Weapons in Post-Cold War Deterrence », appendice D du rapport fourni par la United States Navy , Naval Studies Board, National Research Council sur l'étude intitulée: « Deterrence in the Emerging Post-Cold War Environment », <http://www.nap.edu/html/pcw/Dt-d.htm>.